



AVIS PUBLIC

À TOUS LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

PRENEZ NOTE QUE :

La séance publique devant se tenir ce jeudi, 17 décembre 2020 à 20 hres à la salle du Pavillon de l'Amitié, 140, rue Saint-Jean-Baptiste ne pourra avoir lieu en présence du public.

Afin de respecter les obligations et directives émises par le gouvernement du Québec et, plus particulièrement, la Direction de la Santé publique, le 15 décembre 2020 il est redevenu nécessaire que les séances du conseil se déroulent sans public et, par la suite, diffusées à l'aide de moyens technologiques.

C'est donc dire que, jusqu'à avis contraire, les rencontres publiques du conseil municipal prendront cette forme et il sera loisible aux citoyens de soumettre leurs questions en version électronique pour être traitées par les membres du conseil.

Dès que de nouvelles modalités s'appliqueront, soyez assurés que nous nous y adapterons afin de prioriser la présence citoyenne aux séances publiques du conseil municipal.

Guy Bérubé, directeur général
Donné à L'Isle-Verte, ce mercredi 16 décembre 2020.